

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17127129

de

TRIBUNAL DE COMMERCE

23 AOÛT 2017

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0447592642**

Dénomination

(en entier) : **BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **ZONING DE SAINTES - AVENUE ERNEST SOLVAY, 28 1480 -
TUBIZE**

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 27 juin 2017

1° Modification du siège social

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide avec effet immédiat, de transférer le siège social à :

Waterloo Office Park / Bâtiment H
Drève Richelle 161 bte 15
1410 Waterloo, Belgium

Le Conseil d'Administration donne procuration au Directeur Général, Monsieur Daniel Janssens, agissant seul avec droit de substitution, pour produire un extrait certifié conforme du procès-verbal de sa délibération aux fins d'acter le transfert du siège social, le signer et le déposer au greffe du tribunal compétent, conformément aux dispositions légales en la matière ainsi que d'assurer les formalités de publication au Moniteur Belge de la décision de transfert du siège social.

Le Conseil d'Administration donne procuration au Directeur Général, Monsieur Daniel Janssens, avec pouvoir de substitution, pour assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Pour extrait certifié conforme,

Daniel Janssens
Directeur Général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).